

Département de  
Haute-Savoie

Arrondissement  
d'Annecy

Canton  
de Faverges

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 29  
- présents : 23  
- votants : 25

Extrait affiché le

Extrait transmis à la Préfecture le  
-9. NOV 1999

Récépissé du

PREFECTURE HAUTE-SAVOIE

9 - NOV. 1999

ARRIVÉE

OBJET

N° 99/108

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE FAVERGES**

Séance du 03 novembre 1999

*Etaient présents : Mr Jacques DALEX, Maire - Mr Luc CHAFFAROD - Mr René MENJOZ - Mr Raymond TERRIER - Mr Jean-Louis SCHMID - Mr Michel BIBOLLET - Mr J.Pierre PORTIER - Maire-Adjoints - Mr Jacques BIRRE - Mme Christiane CHAPAS - Mr Claude GAILLARD - Mr J.Pierre HEQUET - Mme Catherine LOGE - Mme Françoise MOREL-A-L'HUISSIER - Mme Liliane THORENS - Mr Georges VIGNIER - Mme Brigitte CLAVIER - Mme Brigitte BOISSON - Mr Christian CHARRUT - Mr Joël CARRIER - Mr Maurice FALCY - Mr Claude BOUCHEX-BELLOMIE - Mr Pierre LOSSERAND - Mr Nicolas STIGLIO - Conseillers Municipaux.*

*Etaient excusés et ont donné pouvoir : Mme Marie-Jo DURAND, pouvoir à Mr René MENJOZ - Mr Paul CARRIER, pouvoir à Mr Pierre LOSSERAND  
Etait excusé : Mr Patrick DUC*

*Etaient absents : Mr Pascal THORMEYER, Mme Maryse SICARDI, Mr Philippe METRAL*

*Monsieur Joël CARRIER a été désigné en qualité de Secrétaire de séance.*

REGULARISATIONS FONCIERES ROUTE FORESTIERE DU MONT  
ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION C N° 1428,  
1430 ET 1432

**Monsieur Jean-Pierre PORTIER, Maire-Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la régularisation des emprises foncières suite à la réalisation de la piste forestière du Mont sur le territoire de la commune de MONTMIN.**

**Pour ces raisons, il est nécessaire d'acquérir les parcelles cadastrées section C n° 1428, 1430 et 1432 issues des parcelles cadastrées section C n° 1215, 1216 et 1217 selon le document d'arpentage réalisé par Monsieur BILLOUD, géomètre-expert.**

**La parcelle cadastrée section C n° 1428 a une superficie de 169 m<sup>2</sup>.**

**La parcelle cadastrée section C n° 1430 a une superficie de 354 m<sup>2</sup>.**

**La parcelle cadastrée section C n° 1432 a une superficie de 63 m<sup>2</sup>.**

- 2 -

Elles appartiennent à ce jour à Monsieur Henri DUNOYER.

La surface totale à acquérir est donc de 586 m<sup>2</sup>, au prix de 4 francs le m<sup>2</sup> (pré), soit 2 344 francs.

Monsieur Jean-Pierre PORTIER demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section C n° 1428, 1430 et 1432 sises à MONTMIN au lieu-dit « BOULES MOLLERON », d'une superficie de 586 m<sup>2</sup> à raison de 4 francs le m<sup>2</sup>, soit 2 344 francs, étant entendu que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune de FAVERGES en sa qualité de demanderesse,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes et documents nécessaires au transfert de propriété de ces parcelles.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur Jean-Pierre PORTIER.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME  
FAVERGES, le 5 novembre 1999  
LE MAIRE DE FAVERGES



Jacques DALEX

DESTINATAIRES :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie (2)
- Service Financier (1)
- Service Urbanisme (1)
- Maître DURAND – Notaire (1)
- Registre – Affichage (2)

